

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Réunion du Comité Syndical
du Mercredi 9 Mars 2022

Le neuf mars deux mille vingt-deux, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le 24 février 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes. Frédérique LARDET et Nora SEGAUD-LABIDI – MM. Éric BARITHEL, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme. Virginie SERAIN et Ségolène GUICHARD – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Antoine GRANGE, Olivier WEILAND, Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET, Marcel GIANNOTY, David DUPASSIEUX

Procurations : Mme Virginie SERAIN donne procuration à M. Pierre AGERON

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Cécile BOLDY – MM. Michel PONTAIS et Dominique DUBONNET

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes. Jacqueline CECCON et Sylvie LE ROUX – MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. François DAVIET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Philippe CHAPPET et Sébastien SCHERMA

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Jacques DALEX et Marc PAGET

Procurations :

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Marc BRACHET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : MM. Cédric DECHOSAL, Gérard LACROIX et Xavier BRAND

Délégués titulaires absents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Était également présente à la séance, sans voix délibérative :

- Mme Claire RIGAL suppléante de M. Christian LEPINARD

Secrétaire de séance : M. AGERON

La séance est ouverte à 17h15

➤ Approbation du compte-rendu du comité du 16 février 2022

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu du 16 février 2022 est approuvé.

➤ Compte Administratif 2021

Monsieur Antoine de MENTHON, Président, présente au Comité Syndical le Compte Administratif 2021 du budget principal du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien tel qu'il a été arrêté par les membres de la Commission des Finances lors de la réunion du 23 février 2022.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, l'arrêté comptable effectué par le Receveur pour l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après s'être informé sur le compte de gestion établi par le Trésorier,
Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2021,

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Sous la présidence de Monsieur Pierre AGERON – 1^{er} Vice-président délégué aux finances ;
Monsieur le Président ayant quitté la salle,

RECONNAIT la sincérité des comptes de l'exercice 2021 ;

APPROUVE le compte administratif de 2021 tel que présenté et en particulier, la balance générale de situation de clôture de l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr

A - Fonctionnement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2021	CA 2021
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	93 450,00	40 599.95
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	156 243,61	120 698.27
Indemnités et frais élus	Chap 65	69 200,00	47 490.15
Dotations aux amortissements	Chap 042	71 648,00	72 015.99
Virement à la section d'investissement	Chap 023	40 000,00	0.00
Dépenses imprévues	Chap 022	18 000,00	0.00
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (déficit)	Chap 002	23 047,58	23 047.58
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		471 589,19	303 851.94

RECETTES	Chap/Art	BP 2021	CA 2021
Participation GFP de rattachement	Art 74751	0.00	0.00
Participation Autres groupements	Art 74758	439 046.00	439 046.00
Produits divers de gestion courante	Chap 75	1 400.00	1 190.13
Produits exceptionnels (art 773 annulation de mandats)	Chap 77	500.00	0.00
Subv transférées au résultat	Art 777	30 643.19	11 169.69
Autre produits exceptionnels	Art 7788	0.00	0.00
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	Chap 002	0.00	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		471 589.19	451 405.82
Excédent de fonctionnement de l'exercice			147 553.88

B – Investissement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2021	CA 2021
Déficit d'invnt N-1 reporté	Chap 001	-	-
Reprise de subventions	Chap 040	30 643.19	11 169.69
Immobilisations incorporelles - Frais d'études urbanisme	Chap 20	331 742.87	26 722.80
Immobilisations corporelles - Matériel de bureau et info	Cpte 21	39 000.00	4 505.87
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		401 386.06	42 398.36

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
 18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96
 Mail : accueil@scot-bassin-annechien.fr

RECETTES	Chap/Art	BP 2021	CA 2021
Solde d'exécution reporté (Excédent)	Chap 13-16/Art 1	285 738.06	45 000.00
Dotations Fonds divers Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisé	Chap10 /Art 1068	-	-
Dotations Fonds divers Réserves - FCTVA	Chap10/Art 10222	4 000,00	3 840.00
Opérations d'ordre entre section - Amortissements	Chap 040	71 648.00	72 015.99
Virement de la section de fonctionnement	Chap 21	40 000.00	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		401 386.06	120 855.99
Résultat de l'exercice			78 457.63
Excédent global cumulé			364 195.69

APPROUVE l'arrêté comptable de l'exercice 2021 (en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier).

ADOpte A L'UNANIMITÉ
 Nombre de membres en exercices : 35
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 20
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Antoine de MENTHON, Président, reprend la présidence de séance.

Mme Nora SEGAUD-LABIDI arrive en séance.

➤ Approbation du Compte de Gestion du receveur

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical est tenu de se prononcer sur le Compte de Gestion 2021 établi par le Receveur.

- Vu le Budget Primitif 2021,
- Vu le Compte Administratif 2021 approuvé le 09 mars 2022,
- Vu le Compte de Gestion 2021 présenté par le Comptable du Trésor dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Syndicat Mixte,

**LE COMITÉ SYNDICAL,
APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** par 22 voix **POUR**, le Compte de Gestion 2021 établi par le Comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2021 est rigoureusement identique au Compte Administratif du Syndicat Mixte du SCoT.

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
 18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96
 Mail : accueil@scot-bassin-annechien.fr

*Compte rendu intégral du Comité
Du 9 Mars 2022*

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **Affectation du résultat :**

Au vu des éléments ci-dessus, il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021
Il est proposé d'affecter l'excédent comme suit :

1) Section d'investissement :

Excédent global 2021 de **364 195.69€** sera maintenu à l'investissement et servira à financer les dépenses de cette section.

2) Section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement 2021 de **147 553.88€** sera maintenu à la section de fonctionnement et servira à financer les dépenses de cette section.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 22
 - Pour : 22
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

**LE COMITÉ SYNDICAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ACCEPTE par 22 voix POUR** l'affectation du résultat de l'exercice 2020 telle que proposée ci-dessus.

➤ **Budget Primitif 2022 :**

A - Fonctionnement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2022
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	95 000,00
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	210 000.00
Indemnités et frais élus	Chap 65	81 650.00
Dotations aux amortissements	Chap 042	72849.88
Virement à la section d'investissement	Chap 023	120 000.00
Dépenses imprévues	Chap 022	25 000.00
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (déficit)	Chap 002	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		604 499.88

RECETTES	Chap/Art	BP 2022
Participation GFP de rattachement	Art 74751	0.00
Participation Autres groupements	Art 74758	439 046.00
Produits divers de gestion courante	Chap 75	1 400.00
Produits exceptionnels (art 773 annulation de mandats)	Chap 77	500.00
Subv transférées au résultat	Art 777	16 000.00
Autre produits exceptionnels	Art 7788	0.00
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	Chap 002	147 553.88
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		604 499.88

B – Investissement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2022
Déficit d'inv N-1 reporté	Chap 001	0.00
Reprise de subventions	Chap 040	16 000.00
Immobilisations incorporelles - Frais d'études urbanisme	Chap 20	257 622.00
Immobilisations corporelles - Matériel de bureau et info	Cpte 21	72 716.27
Dotation fond divers et réserve	Chap 10	190 707.30
Dép. imprevuees	Chap 20	22 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		559045.57

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
 18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96
 Mail : accueil@scot-bassin-annechien.fr

RECETTES	Chap/Art	BP 2022
Solde d'exécution reporté (Excédent)	Chap 13-16/Art 1	364 195.69
Dotations Fonds divers Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisé	Chap10 /Art 1068	-
Dotations Fonds divers Réserves - FCTVA	Chap10/Art 10222	2 000,00
Opérations d'ordre entre section - Amortissements	Chap 040	72 849.88
Virement de la section de fonctionnement	Chap 21	120 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		559 045.57

En matière de fongibilité des crédits : l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel).

- **Nombre de membres en exercice : 35**
- **Nombre de membres présents : 21**
- **Nombre de suffrages exprimés : 22**
 - **Pour : 22**
 - **Contre : 0**
 - **Abstention : 0**

**LE COMITÉ SYNDICAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- VOTE par 22 voix POUR, le Budget Primitif 2022 équilibré tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Bruno LYONNAZ arrive en séance.

➤ **Modification du périmètre du territoire du SCoT :**

Dans le cadre des réflexions relatives à l'élargissement du périmètre du SCoT du bassin annécien à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical, des dispositions suivantes :

I. Position de Rumilly Terre de Savoie :

Par courrier en date du 17 février 2022, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) a informé le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien qu'à la suite d'une séance privée du Conseil Communautaire de la CCRTS, s'étant tenue le 07 février 2022, une séance publique de cet organe délibérant se tiendra le 21 mars 2022. A l'ordre du jour de cette séance, figurera la procédure « [...] d'adhésion au syndicat mixte du SCoT du Bassin Annécien [...] ».

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr

II. Demande de Rumilly Terre de Savoie de disposer de deux sièges au Bureau du SCOT du Bassin Annécien :

En terme de gouvernance, au cours de la réunion du Bureau du SCoT du 21 octobre 2021, dans le cadre d'un élargissement du périmètre du SCoT du Bassin Annécien à la CCRTS, il avait été acté d'accorder à cette Intercommunalité - 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au Comité Syndical et 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Bureau. Le courrier de Monsieur le Président de la CCRTS fait état d'un accord de cette Intercommunalité pour la gouvernance proposée au sein du Comité Syndical. En revanche, la CCRTS souhaiterait disposer de 2 sièges au sein du Bureau.

Monsieur le Président du SCoT du Bassin Annécien informe les membres du Comité Syndical que, le 02 mars 2022, les membres du Bureau du SCoT ont, à l'unanimité, donné leur accord pour que la CCRTS puisse disposer de deux sièges de délégués titulaires et de deux sièges de délégués suppléants au sein du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien lors de l'élargissement du périmètre.

Au vu de ce qui précède, il appartient au Comité Syndical du SCoT du Bassin Annécien de se prononcer sur la demande de la CCRTS.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et aucune observation n'étant soulevée,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** d'accepter que la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie puisse disposer de 2 sièges de délégués titulaires et 2 sièges de délégués suppléants au Bureau du SCoT du Bassin Annécien lorsque l'élargissement du périmètre interviendra.
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 18h15.

Le Président,



Antoine de MENTHON

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr

Compte rendu intégral du Comité
Du 9 Mars 2022